



COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2025 DELIBERATION DCS25_12_12_01

L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre, à neuf heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, dans la salle des fêtes de Corzé, sous la présidence de Monsieur Thierry Gallard, président du SEA.

Communauté de Communes	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. GRIMAUD Gilles	Titulaire	x		
	M. ANNONIER Claude	Titulaire		x	
	M. AUBRY Fabien	Titulaire	x		
	M. MARY Yves	Titulaire	x		
	M. ROUJOU Loïc	Suppléant			x
	M. GUERIN Patrice	Suppléant			x
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	M. GUILLEUX Jean-Philippe	Titulaire	x		
	M. RIGAUD David	Titulaire	x		
	M. CHERBONNIER Noël	Titulaire	x		
	Mme DESMARRES Martine	Titulaire			x
	M. CAMUS Emmanuel	Suppléant			x
	M. DE VILLOUTREYS Thierry	Suppléant			x
CC LOIRE LAYON AUBANCE	M. GALLARD Thierry	Titulaire	x		
	M. SCHMITTER Marc	Titulaire		x	
	M. NOYER Robert	Titulaire	x		
	M. LAVENET Vincent	Titulaire	x		
	M. DAVY Gilles	Titulaire			x
	M. FONTENEAU Jean-Jacques	Titulaire		x	
	M. ARLUISON Jean-Christophe	Suppléant			x
	M. MOUSSEAU Damien	Suppléant			x
M. LEHEE Stephen	Suppléant			x	
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	M. GLEMOT Etienne	Titulaire	x		
	M. BUREAU Arnaud	Titulaire		x	
	M. BRU Jean-Pierre	Titulaire		x	
	M. DRIANCOURT Marc-Antoine	Titulaire	x		
	M. BELLANGER Dominique	Suppléant			x
	M. NIREFOIS David	Suppléant			x

Assistaient également à la réunion :

M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Valérie BERTIN - DAF, Mme Aurélie LACROIX - DST, M. Renan BOURGEOIS - responsable suivi exploitation et Mme Maryse BERNHARD - chargée de la vie institutionnelle. (Absence excusée du Payeur Départemental)

Secrétaire de séance : Marc Antoine DRIANCOURT, de la Communauté de Communes Vallées du Haut Anjou

Délégués titulaires en exercice : 18

Nombre de titulaires présents : 11

Nombre de suppléant présent et votant : 0

Nombre de pouvoirs : 3 : Arnaud BUREAU à Etienne GLEMOT, Claude ANNONIER à Gilles GRIMAUD, Jean Pierre BRU à Thierry GALLARD

Nombre de votants : 14

Date de la convocation : 5 décembre 2025

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2025

Annexe : PV du 26/09/25

Vu les dispositions du règlement intérieur des instances du SEA,

Le procès-verbal du Comité syndical est présenté aux délégués.

Une observation de Vincent LAVENET est formulée au sujet du point 5-2 « projet d'accord global relatif à plusieurs installations d'eau potable sur la commune de Chalonnes-sur-Loire (pages 10/14 du PV) au sujet du retrait de l'accord par le SEA en cas de non-acceptation du projet dans sa globalité. V LAVENET précise que Le Conseil Municipal de Chalonnes a accepté par délibération le projet d'accord global en formulant néanmoins deux réserves : le traitement du transformateur en cas de présence de pyralène et la concomitance des travaux d'effacement de la tête de forage avec la levée de la Déclaration d'Utilité Publique.

Le Président indique que les demandes (réserves) de Chalonnes seront examinées à la prochaine réunion des Vice-Présidents du SEA en décembre 2025 et qu'un courrier du SEA sera adressé à la mairie de Chalonnes-sur-Loire.

Les autres points du PV ne font pas l'objet d'observation.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve le Procès-Verbal du Comité syndical du 26 septembre 2025.

Vote : 13 voix pour, 0 contre, 1 abstention

Transmise au contrôle de légalité via SLOW cf. tampon
Délibération mise en ligne sur le site internet du SEA

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 049-200077402-20251212-DCS25_12_12_01-DE